

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°3A

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **onze mars à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif 2025 du budget
principal soumis au vote, au cours de la séance, présente un
excédent d'exploitation de **1 819 962,94 €** :

décide à l'unanimité l'affectation suivante :

OBJET :

**Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2025 – Budget Principal**

BUDGET PRINCIPAL

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 685 480,46 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	223 748,63 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	358 231,11 €
DÉFICIT	€
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2025</u>	1 819 962,94 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 819 962,94 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2025</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 17 MARS 2026

Publié ou Notifié

le : 12 MARS 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNESCOMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"